

Règlement

Article 1 : Cette carte est réservée aux archers membres de la Famille de la Brie tirant classique, poulie ou arc droit. Les archers en 1^{ère} année de licence, tirant à 30m, doivent le préciser.

Article 2 : Elle devra comporter les tampons des compagnies qui organisent les Prix Généraux de la Famille, ce qui sera le signe de la participation ou du paiement de la mise par l'archer.

Article 3 : Le meilleur noir de chaque tireur, pour l'arc désigné, sera inscrit par l'homme de garde.

Article 4 : Si le coup fait par l'archer était modifié par la vérification des marmots, c'est cette dernière distance qui comptera.

Article 5 : Lors de la remise des prix du dernier Prix Général de la Famille sera attribué une récompense par catégorie à l'archer qui aura misé tous les prix et qui aura réalisé le cumul le plus faible des 5 noirs (si aucun archer de la famille n'a réalisé 5 noirs l'archer qui aura réalisé 4 noirs, puis 3, puis 2, puis 1).

Article 6 : Un tirage au sort sera également effectué pour toutes les cartes rendues, avec au moins 4 tampons, pour attribuer un prix spécial de participation quels que soient les résultats des noirs.

Article 7 : Cette carte sera remise lors du 1^{er} Prix misé ou peut être imprimée depuis le site de la famille de la Brie et sera à restituer lors du dernier Prix de la saison.

Les Compagnies membres :

Annet - Champs S/Marne - Claye - Dammartin en Goële - Esbly - Montry - Provins - Quincy Voisins - St Pathus



2018

Nom :

Prénom :

Compagnie :

Arc :

Catégorie :

Règlement

Article 1 : Cette carte est réservée aux archers membres de la Famille de la Brie tirant classique, poulie ou arc droit. Les archers en 1^{ère} année de licence, tirant à 30m, doivent le préciser.

Article 2 : Elle devra comporter les tampons des compagnies qui organisent les Prix Généraux de la Famille, ce qui sera le signe de la participation ou du paiement de la mise par l'archer.

Article 3 : Le meilleur noir de chaque tireur, pour l'arc désigné, sera inscrit par l'homme de garde.

Article 4 : Si le coup fait par l'archer était modifié par la vérification des marmots, c'est cette dernière distance qui comptera.

Article 5 : Lors de la remise des prix du dernier Prix Général de la Famille sera attribué une récompense par catégorie à l'archer qui aura misé tous les prix et qui aura réalisé le cumul le plus faible des 5 noirs (si aucun archer de la famille n'a réalisé 5 noirs l'archer qui aura réalisé 4 noirs, puis 3, puis 2, puis 1).

Article 6 : Un tirage au sort sera également effectué pour toutes les cartes rendues, avec au moins 4 tampons, pour attribuer un prix spécial de participation quels que soient les résultats des noirs.

Article 7 : Cette carte sera remise lors du 1^{er} Prix misé ou peut être imprimée depuis le site de la famille de la Brie et sera à restituer lors du dernier Prix de la saison.

Les Compagnies membres :

Annet - Champs S/Marne - Claye - Dammartin en Goële - Esbly - Montry - Provins - Quincy Voisins - St Pathus



2018

Nom :

Prénom :

Compagnie :

Arc :

Catégorie :

CLAYE



DATE :

NOIR :

Prix Général du 03/03 au 26/03/2018

SAINT-PATHUS



DATE :

NOIR :

Prix Général du 31/03 au 13/05/2018

ANNET SUR MARNE



DATE :

NOIR :

Prix Général du 02/06 au 24/06/2018

Plus 2 nocturnes sur réservation les 8 et 22 après 20h

CLAYE



DATE :

NOIR :

Prix Général du 03/03 au 26/03/2018

SAINT-PATHUS



DATE :

NOIR :

Prix Général du 31/03 au 13/05/2018

ANNET SUR MARNE



DATE :

NOIR :

Prix Général du 02/06 au 24/06/2018

Plus 2 nocturnes sur réservation les 8 et 22 après 20h

MONTRY



DATE :

NOIR :

Prix Général du 25/08 au 23/09/2018

CHAMPS SUR MARNE



DATE :

NOIR :

Prix Général du 22/09 au 11/11/2018

CUMUL DES NOIRS

CLAYE :

SAINT-PATHUS :

ANNET SUR MARNE :

MONTRY :

CHAMPS SUR MARNE :

TOTAL NOIRS :

MONTRY



DATE :

NOIR :

Prix Général du 25/08 au 23/09/2018

CHAMPS SUR MARNE



DATE :

NOIR :

Prix Général du 22/09 au 11/11/2018

CUMUL DES NOIRS

CLAYE :

SAINT-PATHUS :

ANNET SUR MARNE :

MONTRY :

CHAMPS SUR MARNE :

TOTAL NOIRS :